

L'apport du fonds Foccart pour l'histoire des Comores (1958-1974)

Charly Jollivet

À l'avènement de la V^e République, l'archipel des Comores, composé des îles de Grande Comore, Mohéli, Anjouan et Mayotte, alors possession française située au cœur du canal du Mozambique, est un espace en pleine évolution. Détachées de Madagascar depuis 1946, les Comores deviennent un territoire d'Outre-mer puis gagnent progressivement en autonomie jusqu'à leur indépendance, sans Mayotte, en juillet 1975. Territoire insulaire relativement restreint, sa population est également peu nombreuse mais alors en forte augmentation : 183 133 habitants en 1958, 243 948 habitants en 1966 et 335 150 habitants (sans Mayotte) en 1980¹. Pour singulier qu'il soit dans l'histoire des possessions françaises, l'archipel des Comores n'a cessé de retenir l'attention de l'Élysée, d'abord par son intérêt géostratégique dans les années 1960-1975, comme en témoignent les très nombreuses notes sur la situation locale et les dossiers préparatoires aux audiences de responsables politiques comoriens².

Si l'indépendance était souhaitée par une large frange de la classe politique locale, mais redoutée par les leaders d'un mouvement départementaliste mahorais apparu dès 1958 et qui militait activement pour l'accession de Mayotte au statut de département français, celle-ci ne fut promise que du bout des lèvres par les autorités françaises. Le 15 juin 1973, une déclaration commune signée à Matignon entre Bernard Stasi, ministre des DOM-TOM, et Ahmed Abdallah³, président du Conseil de gouvernement des Comores, prévoit les modalités de l'accès des Comores à l'indépendance. Cela passe par l'organisation d'une consultation de la population le 22 décembre 1974 qui dégage, sauf pour Mayotte, une très large majorité de votes pour l'indépendance. L'intérêt du fonds Foccart pour l'écriture de l'histoire des Comores et de la France, en particulier au plan stratégique entre 1958 et 1974, est indubitable⁴.

¹ Nuria Lopez-Escartin, *Données de base sur la population, Comores*, Paris, Centre français sur la population et le développement, 1992, 11 p.

² La relative abondance de documents sur les Comores qui apparaît à la lecture du répertoire numérique détaillé des archives du secrétariat général des Affaires africaines et malgaches peut d'ailleurs surprendre au premier abord. Environ deux mètres linéaires de documents concernent directement les Comores, notamment : AN, AG/5(F)/501, 505, 701, 733, 750, 789-804, 1085, 1238, 2092, 2094, 2101, 3411, 3425-3426, 3489, 3522-3529.

³ Alain Deschamps, *Les Comores d'Ahmed Abdallah. Mercenaires, révolutionnaires et coelacanthe*, Paris, Karthala, 2005.

⁴ En aucun cas, ces pistes ne se veulent exhaustives sachant que, même si presque la totalité des articles ont pu être consultés, l'objectif fixé ne consistait nullement en une lecture de l'intégralité des documents.

Les archives des Comores face aux archives Foccart, clef pour entrer dans l'histoire contemporaine des Comores

L'histoire des Comores prend l'apparence, par un symptôme de l'histoire coloniale, d'une amnésie de la mémoire, sinon d'un déficit de conservation des archives comoriennes⁵. Celle-ci est pourtant trompeuse. Car les archives coloniales conservées aux Comores, à Mayotte et en France ouvrent une porte à l'histoire comorienne, en dépit des défaillances de la politique archivistique nationale des Comores⁶. Aux destructions intentionnelles, notamment politiques, d'archives se sont ajoutées des négligences accidentelles, faisant ressortir pour l'essentiel dans les centres d'archives des documents émanant de l'administration coloniale et des juridictions⁷. Dans cette configuration archivistique, les archives de la période coloniale conservées depuis l'indépendance dans les archives françaises ouvrent un autre territoire documentaire. Il s'agit essentiellement des archives nationales d'outre-mer⁸, du fonds du ministère de la France d'Outre-mer⁹ et de fonds particuliers, dont ceux privés¹⁰.

L'histoire des Comores épouse d'abord la politique de défense de la France Outre-mer et dans la zone océan Indien, qui s'est traduite par une présence militaire constante aux Comores jusqu'en 1975¹¹. La situation géostratégique des Comores a justifié un suivi des affaires

⁵ En 2012, le Centre national de documentation et de recherche scientifique (CNDRS), qui abrite notamment les Archives nationales comoriennes, conservait environ 120 mètres linéaires d'archives à Moroni ; environ 20 mètres linéaires supplémentaires l'étaient à l'antenne de Mutsamudu à Anjouan. Il n'y avait donc qu'environ 140 mètres linéaires d'archives dans les centres d'archives définitives des Comores, ce qui s'explique entre autres par la défaillance de l'administration et l'absence de mise en œuvre de véritable politique archivistique : à défaut de loi, il existe un cadre réglementaire⁵, mais son application est très problématique de la part d'Archives nationales manquant inexorablement de moyens humains, matériels et financiers. Lacunaires (quelques dizaines de mètres), les archives de la période 1958-1974 sont conservées sur place dans les centres d'archives ; à Mayotte, chef-lieu des Comores jusqu'en 1961, les archives, certes globalement en meilleur état de conservation, n'ont pas toutes été préservées, comportant plusieurs mètres d'archives de la période coloniale.

⁶ Charly Jollivet, « Entre instabilité politique, coups d'État, guerres civiles et sécessions : la destruction des archives aux Comores (1975-2001) », *Quaina*, 2013/4 [en ligne].

⁷ Pour les archives conservées à Mayotte, on renvoie notamment aux sous-séries 1 E, 2 E, 3 J, 4 J et aux versements n° 1, 2, 6, 18, 50, 56, 90, 116 et 130 W.

⁸ Archives nationales d'Outre-mer (ANOM), à commencer par les 19 mètres linéaires d'archives de la délégation générale de la République aux Comores.

⁹ Il s'agit de la série « Services judiciaires » pour le début de la période, en particulier les articles SJ 3 et SJ 32.

¹⁰ Notamment les articles 1 FIDES 456 et ONTOM 20. Pourront également être consultées les archives du Fonds d'investissement pour le développement économique et social d'Outre-mer (FIDES) et celles de l'Office national du tourisme Outre-mer. Enfin, les fonds privés 151 AQ de la société Comores Bambao et, dans une moindre mesure, le fonds 110 APOM Jean Gorse couvrent la période.

¹¹ SHD, consulter notamment les sous-séries 8 H et 14 H pour l'armée de terre, III BB⁴ OI pour la marine et dans les archives de la gendarmerie à Madagascar et aux Comores, le dossier 43597.

régionales à Paris, d'abord par le cabinet du ministère de l'Outre-mer¹² et par ses directions centrales¹³. Les affaires politiques de l'archipel et son indépendance y sont traitées avec celle des élections et des questions générales¹⁴. Celles-ci sont complétées par les archives diplomatiques, singulièrement au centre d'archives de Nantes où les séries consacrées aux Comores et à Madagascar abritent une partie des archives coloniales concernant l'archipel¹⁵. On y note aussi la présence des archives des représentations de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et de l'Organisation de l'Union africaine à Addis-Abeba, deux organismes ayant eu à se prononcer sur le sort de territoires alors qualifiés de non autonomes et devant être décolonisés, dont les Comores¹⁶. D'autres services d'archives pourraient également être cités et mobilisés pour l'étude des Comores contemporaines, qu'ils se trouvent en métropole, à la Réunion, à Madagascar ou en Tanzanie pour qui s'intéresse par exemple à la diaspora comorienne. Par leur dispersion, ces sources invitent les chercheurs à des stratégies documentaires de contournement : collecte de témoignages (Isabelle Denis, Mahmoud Ibrahim), consultation de sources détenues par des personnes physiques (Thierry Flobert), travaux sur des thématiques touchant directement les auteurs (Ahmed Oulédi sur l'Association des stagiaires et étudiants des Comores¹⁷). Dans ce contexte, en dépit de sa faible richesse documentaire sur les Comores, le fonds Foccart est sans aucun doute incontournable pour l'étude des événements politiques.

Dans la bibliographie consacrée à l'histoire des Comores de la période 1958-1974, la thèse de droit de Thierry Flobert, contemporaine des événements, est incontournable¹⁸. Elle est

¹² Pour le cabinet civil, voir notamment les articles 19940391/41-45, 2005020/29 et 20070548/6 et pour le cabinet militaire les articles 19940390/159-163 et 19950521/41-44.

¹³ Pour la direction des territoires d'Outre-mer, notamment les articles AN 19940169/2, 14, 17, 23, 68, 19940160/2-11 et 19940171/8-11, 16-22, 36,95-100, 144-151, 160-164, 209-216, 237-238, 243, 256, 264-266, 270-273. Pour la sous-direction des affaires politiques et administration générale, les articles 19940163/6-7, 33-44, 69, 80-89, 99-147. Pour la direction des affaires politiques, administratives et financières, les articles 19940217/1-6, 19990198/24, 20040100/7/1. Pour la sous-direction des affaires économiques, les articles 20070431/8/3, 15/1 et 45/4 et 20080663/6/3, 6/4, 7/1, 7/2, 8/1, 8/2, 8/3, 9/1. Pour la sous-direction des affaires sociales et culturelles, les articles 2010003/1-2 et 19940359/1-6.

¹⁴ On y trouve en particulier des rapports de synthèse, des dossiers sur le FIDES ainsi qu'un certain nombre de dossiers thématiques concernant par exemple l'aviation civile, l'économie, la météorologie ou encore le recensement de 1966.

¹⁵ Dans le fonds de l'ambassade de France à Tananarive, voir notamment les articles 173PO/1/25-31 et 381-392.

¹⁶ Pour la représentation de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, voir notamment les articles 10/POI/1/135 et 350. Pour la représentation de la France à l'Organisation de l'Union africaine voir notamment l'article 28POI/1/63.

¹⁷ Ahmed Oulédi, *L'Association des stagiaires et étudiants des Comores, ASEC : rêves et illusions d'une génération*, Moroni (Comores) Komedit, 2012, 251 p.

¹⁸ Thierry Flobert, *Les Comores : évolution juridique et socio-politique*, Aix-en-Provence, Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille, 1976.

à compléter par les travaux de Mahmoud Ibrahim sur l'émergence de la classe politique comorienne et la personnalité de Saïd Mohamed Cheikh, et dans une moindre mesure, sur la période, par ceux d'Isabelle Denis¹⁹. L'histoire de Mayotte de Jean Martin²⁰, même si elle ne concerne qu'une partie de l'archipel est également à signaler. Enfin, le livre de Jean-Louis Guébourg consacré à l'histoire de la Grande Comore issu de sa thèse de géographie sera aussi consulté avec intérêt²¹. Ces travaux dessinent le périmètre des connaissances historiques sur les Comores à ce jour, complétés sur quelques questions précises par ceux de Mamaye Idriss²², Remi Carayol²³ et Jean Charpantier²⁴. Au-delà, la plupart des ouvrages sont des essais, des mémoires d'acteurs ou de témoins. Dignes d'intérêt sont par exemple les ouvrages du journaliste Ahmed Wadaane Mamoud²⁵ et de Pierre Caminade²⁶. Les sujets abordés par ces travaux historiques concentrent leur regard essentiellement sur l'organisation administrative, la classe politique, la présence militaire et les revendications départementalistes de Mayotte ; apparaissent donc en creux des thématiques rarement étudiées par les historiens. Il en est ainsi des relations entre les Comores et les pays ou territoires alentours dont Madagascar et la Réunion, du rôle de la diaspora comorienne, de l'influence des hommes politiques français sur la politique comorienne, de la période politique postérieure à la présidence de Saïd Mohamed Cheikh, voire de l'histoire sociale. En outre, si Mayotte et la Grande Comore ont fait l'objet de monographies historiques et d'études de leur classe politique, les deux autres îles de l'archipel, Anjouan et Mohéli, ont été bien moins étudiées par les historiens contemporanéistes.

Le fonds Foccart est donc un relais tout aussi pertinent sur ces aspects et plus globalement, pour l'étude de l'histoire récente des Comores. En premier lieu, les archives Foccart font ressortir l'histoire d'une administration rattachée à la présidence de la République qui a probablement joué un rôle attentif à l'évolution administrative de l'archipel. On peut donc s'attendre à trouver dans les articles concernant les Comores dans le fonds Foccart avant tout des documents relatifs à l'organisation administrative de l'archipel et aux questions liées à son

¹⁹ Mahmoud Ibrahim, *La Naissance de l'élite politique comorienne (1945-1975)*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 2000 ; Id., *Parcours d'un conservateur : Saïd Mohamed Cheikh, 1904-1970*, Moroni (Comores), Komedit, 2008 ; Isabelle Denis, *Intérêts de la France dans l'océan Indien : présence militaire à Mayotte 1841-1945*, thèse sous la direction de Jean Martin, Université Paris-Sorbonne, 2012.

²⁰ Jean Martin, *Histoire de Mayotte : département français*, Paris, Les Indes savantes, 2010, 199 p.

²¹ Jean-Louis Guébourg, *La Grande Comore, des sultans aux mercenaires*, Paris, L'Harmattan, 1993, 271 p.

²² Mamaye Idriss, « Mayotte département, la fin d'un combat ? », *Afrique contemporaine*, 247, 2013/3, p. 119-135.

²³ Rémi Carayol, « L'histoire de Mayotte de 1946 à 2000 », CRESOI, <http://www.cresoi.fr/L-histoire-de-Mayotte-de-1946-a-novembre-2008>, consulté le 6 juillet 2015.

²⁴ Jean Charpantier, « Référendum mahorais, lois françaises et hégémonie politique comorienne », *Revue française d'études politiques africaines*, 125, mai 1976, p. 96-118.

²⁵ Ahmed Wadaane Mahmoud, *Mayotte : le contentieux entre la France et les Comores*, Paris, L'Harmattan, 1992.

²⁶ Pierre Caminade, *Comores-Mayotte : une histoire néocoloniale*, Marseille, Agone, 2010.

fonctionnement. Autre élément à prendre en considération, ce fonds réunit un grand nombre de rapports, notes, coupures de presse ou dépêches de l'Agence France-Presse sur les Comores. Outre les documents émanant directement de la Présidence, les documents ne sont pas forcément inédits, mais leur rassemblement dans le fonds est significatif des préoccupations de Paris, au premier rang desquelles le statut des Comores.

Plusieurs dossiers y sont en effet consacrés dans lesquels se trouvent entre autres les différents projets de loi (lois n° 1 412 du 22 décembre 1961 et n° 68-04 du 3 janvier 1968), leurs décrets d'applications et les textes infra-réglementaires, dont les instructions du Premier ministre au haut-commissaire de la République aux Comores du 13 juillet 1963. Les nombreuses audiences à l'Élysée de responsables politiques, dont les dossiers préparatoires jalonnent ce fonds, sont par ailleurs avant tout consacrées au statut de l'archipel et aux modalités de son indépendance. Treize audiences à l'Élysée de présidents du conseil de gouvernement sont évoquées entre 1962 et 1973 : sept pour Saïd Mohamed Cheikh (entre 1962 et 1969), deux pour le prince Saïd Ibrahim (entre 1971 et 1972) et quatre pour Ahmed Abdallah (en 1973). Les dossiers dédiés à la question du statut de l'archipel sont donc à croiser avec les dossiers préparatoires d'audience afin d'avoir une vision d'ensemble de l'action du secrétariat général et de Jacques Foccart²⁷. Au-delà des questions de statut, le suivi de la vie politique tant aux Comores que dans la diaspora est également au centre des documents concernant les Comores dans le fonds Foccart.

Les bulletins mensuels de renseignements et les notes d'information politiques du haut-commissaire sont les plus intéressants à ce sujet car ils rendent compte de l'activité politique et sociale au fur et à mesure des événements. On y trouvera par exemple la mention des grèves de lycéens de 1968 ou encore des élections locales²⁸. Les nombreux comptes rendus d'entretiens réalisés par le haut-commissaire Mouradian et les dossiers thématiques qui jalonnent le fonds sont également du plus grand intérêt pour le suivi de la vie politique²⁹. Au sein des mouvements politiques, les plus subversifs occupent cependant une place à part. Ainsi, le Mouvement de libération nationale des Comores (MOLINACO) et, dans une moindre mesure le Parti socialiste des Comores (PASOCO), font l'objet de rubriques dédiées dans presque tous les bulletins de

²⁷ Pour les dossiers sur le statut de l'archipel, notamment Arch. nat., AG/5(F)/ 733, 792 et 3522-3524. Pour les dossiers d'audience, voir : AN, AG/5(F)/701, 733, 793, 799, 803-804, 1085, 3523 et 3525.

²⁸ Sur les grèves de 1968, par exemple les articles Arch. nat., AG/5(F)/793 et 3525.

²⁹ Pour les comptes rendus, article AN, AG/5(F)/801. Parmi les dossiers thématiques, voir notamment le dossier « Élections à la chambre des députés » (AN AG/5(F)/3524), le dossier « Partis politiques, RDPC / UDC » (AN, AG/5(F)/797) ou encore les dossiers sur les parlementaires comoriens (AN, AG/5(F)/803).

renseignement du haut-commissaire et leur activité est également suivie par l'armée. Les comptes rendus hebdomadaires, fiches et notes émanant des forces françaises du sud de l'océan Indien offrent un suivi cohérent des tensions³⁰. Le MOLINACO est également un sujet récurrent dans les notes que Jacques Foccart adresse au président de Gaulle³¹. Si l'historique du Mouvement et ses principales actions sont connus, grâce aux travaux de Thierry Flobert³², Mamaye Idriss³³ ou Rémi Carayol³⁴, le fonds Foccart permettrait probablement d'obtenir des compléments d'information sur les événements antérieurs à 1975, avec une attention continue au Mouvement départementaliste mahorais.

Parmi ceux-ci, la mort de la militante Zakia Madi survenue en octobre 1969 au cours d'une manifestation à Mamoudzou est probablement le plus emblématique. Considérée comme une martyre pour la cause mahoraise, les circonstances de sa mort sont en effet un sujet toujours sensible. Tout en notant les incertitudes, Jean Martin indique qu'évanouie, celle-ci serait tombée à l'eau, puis se serait noyée après avoir été aveuglée par une grenade lacrymogène³⁵. D'autres évoquent le fait qu'elle est tombée à l'eau après avoir reçu des éclats de grenade³⁶. La version d'une mort par balle est également parfois évoquée³⁷. Dans le fonds Foccart, la mort de la militante, et plus globalement les événements survenus en octobre 1969 à Mayotte, font l'objet d'un dossier où sont notamment rassemblés la correspondance adressée ou collectée par la présidence, des articles de presse et des télégrammes³⁸. La série de pétitions demandant la départementalisation de l'île adressées entre 1961 et 1966 au président de la République ou au ministre des DOM-TOM par les responsables du Mouvement mahorais et par l'association mutuelle d'entraide des Mayottais de Majunga n'échappe pas au suivi de la crise politique³⁹. La copie d'archives judiciaires enrichit la documentation du secrétariat général, en particulier les échanges préalables à la signature de la convention du 18 mars 1960 relative à la compétence de la cour d'appel de Madagascar à l'égard des décisions rendues par les juridictions de l'archipel des Comores⁴⁰. Y figurent également des notes sur le fonctionnement de la justice en

³⁰ Notamment : AN, AG/5(F)/794, 2092 et 3425.

³¹ AN, AG/5(F)/701.

³² Thierry Flobert, « Histoire et actualité du Mouvement mahorais », *Revue française d'études politiques africaines*, 121, janvier 1976, p. 70-90.

³³ Mamaye Idriss, « « Mayotte département », la fin d'un combat ? », art. cit.

³⁴ Rémi Carayol, « L'histoire de Mayotte de 1946 à 2000 », art. cit.

³⁵ Jean Martin, *Histoire de Mayotte*, op. cit., p. 130.

³⁶ Fascicule : Conseil général de Mayotte, *Les Chatouilleuses, la révolte des femmes : 1966-1976*, 2015, p. 22.

³⁷ Dominique Auzias, Jean-Paul Labourdette, *Mayotte*, Paris, Nouvelles éd. de l'Université, coll. « Petit Futé Country guide », 3^e éd., 2011-2012, p. 77.

³⁸ AN, AG/5(F)/AG F/794.

³⁹ AN, AG/5(F)/792, 3523 et 3524.

⁴⁰ AN, AG/5(F)/1238.

1965 et sur le transfert de la justice au pouvoir local en 1967⁴¹. Les bulletins mensuels de renseignement du haut-commissaire nourrissent l'analyse de la vie économique et sociale de l'archipel. La diversité des pièces souligne l'amplitude des préoccupations de la métropole, ainsi l'impact des catastrophes naturelles illustré par la conservation d'un album de photographies malheureusement non légendées ni datées sur les dégâts causés aux Comores par le passage d'un ouragan⁴². L'enseignement religieux catholique est abordé, au travers de notes sur la probable fermeture de l'école de jeunes filles de Moroni⁴³. Toujours sur l'enseignement, le sort de l'école franco-comorienne de Zanzibar entre 1958 et 1964 est évoqué dans une série de notes et de correspondance⁴⁴. Le traitement des demandes des Comoriens de Madagascar par les consulats de la grande île et leur accès aux prestations sociales est notamment traité dans un compte rendu de réunion des consuls de France à Madagascar de février 1966 et une note de l'ambassadeur malgache de 1968⁴⁵. La correspondance échangée entre Foccart et ses collaborateurs avec les personnalités comoriennes dit bien l'intensité des relations, en particulier dans le domaine de la défense et des enjeux stratégiques régionaux.

L'étude du rôle stratégique de Mayotte et des Comores dans la région

Réel ou fantasmé, la question du rôle stratégique de Mayotte revient régulièrement sous la plume des auteurs s'intéressant à Mayotte et aux Comores, plus particulièrement chez ceux contestant la présence française à Mayotte. L'intérêt stratégique avait certes compté lors de la prise de possession de l'île par la France en 1843. En effet, après la perte de l'île de France (île Maurice) au début du XIX^e siècle, la France perdait son principal port dans l'océan Indien et voyait d'un bon œil la colonisation de Mayotte, dont le lagon pouvait abriter une flotte militaire et contrebalancer la prédominance des Britanniques dans cet océan. La thèse d'Isabelle Denis consacrée aux intérêts de la France dans l'océan Indien et plus particulièrement à la présence militaire à Mayotte montre bien, pour la période 1843-1945, l'intérêt constant que porte la marine pour cette île⁴⁶. Pour autant, à l'aune de la décolonisation des Comores, à Mayotte, l'îlot de Dzaoudzi, et plus globalement la Petite Terre, n'ont jamais été édifiés en base navale. Si le

⁴¹ AN, AG/5(F)/3523 et 3524.

⁴² AN, AG/5(F)/3489.

⁴³ AN, AG/5(F)/701.

⁴⁴ AN, AG/5(F)/ 1085 et 3523.

⁴⁵ AN, AG/5(F)/789 pour le compte rendu et AN, AG/5(F)/2094 pour la note.

⁴⁶ Isabelle Denis, *Intérêts de la France dans l'océan Indien*, *op.cit.*

fonds Foccart confirme l'intérêt de la marine française pour l'île, celui-ci est suscité par la perte par la France en 1973 de sa principale base militaire dans la région, la base navale de Diégo-Suarez (Madagascar). Dans ce contexte, qui est aussi celui de la guerre froide et de la fermeture de 1967 à 1975 du canal de Suez, les Comores, et plus particulièrement Mayotte, retrouvent effectivement aux yeux de la marine française leur intérêt stratégique. Dans sa thèse contemporaine des événements, Thierry Flobert consacre un chapitre à l'importance stratégique des Comores dans lequel il précise les intérêts internationaux liés à la maîtrise de l'océan Indien. Il constate que « le canal du Mozambique est devenu la route des tankers qui partis du Moyen Orient, se dirigent vers l'Europe et les États-Unis⁴⁷ » et reporte les chiffres de fréquentation fournis par un article du *Figaro* en 1976 qui mentionne qu'en juin 1973, 33 navires dont 20 pétroliers géants croisent chaque jour au large des Comores⁴⁸. Aujourd'hui encore, le canal du Mozambique demeure largement emprunté pour le trafic pétrolier⁴⁹. Raoul Delcorde relativise pourtant très largement l'importance du canal. En effet, le canal du Mozambique ne constitue en rien un verrou de l'océan Indien, d'autant que le passage du cap de Bonne Espérance lui-même peut largement être contourné par des voies passant plus au sud de la pointe de l'Afrique. Ce qui est vrai pour le Cap l'est également pour le canal du Mozambique qui, pour Raoul Delcorde, ne représente pas « une artère vitale pour pénétrer dans ou sortir de l'océan Indien par le secteur Sud-Ouest. Les navires marchands l'évitent et les pétroliers peuvent aisément passer par l'Est de Madagascar au prix, seulement, d'un allongement du voyage d'environ une journée⁵⁰ ». Pour autant, Raoul Delcorde reconnaît l'intérêt stratégique de Mayotte et de son lagon pouvant abriter une base navale qui se situerait à proximité de la route du Cap. En somme, une base navale à Mayotte ne permettrait pas de maîtriser l'océan Indien, mais combinée à un dispositif plus vaste contribuerait pour le moins à sécuriser les intérêts français dans la zone sud-ouest de l'océan.

Les archives de Foccart portent d'abord le regard de l'armée, favorable au maintien d'une présence française à Mayotte. En janvier 1967, le commandant en chef dans l'océan Indien aborde les perspectives d'avenir des Comores en s'ouvrant à la présidence de la République⁵¹. Il suggère de détacher Mayotte du reste des Comores (qui pourraient se voir accorder leur autonomie voire leur indépendance) pour l'ériger en district de la Réunion en y

⁴⁷ Thierry Flobert, *Les Comores, op. cit.*, p. 303.

⁴⁸ Hoche, « Grandes manœuvres dans l'océan Indien », *Le Figaro*, 23-24 juin 1973, cité par Thierry Flobert, *Les Comores, op. cit.*, p. 303.

⁴⁹ Bruno Tertrais, *Atlas militaire et stratégique*, Paris, Autrement, 2008, p. 15.

⁵⁰ Raoul Delcorde, *Le jeu des grandes puissances dans l'océan Indien, op.cit.*, p. 25.

⁵¹ AN, AG/5(F)/3524, note du commandant en chef de l'océan Indien à la présidence de la République.

associant les îles françaises du canal du Mozambique. Cette option présenterait plusieurs avantages. Tout d'abord, satisfaire la population mahoraise et renforcer l'économie de l'île en y concentrant les forces de gendarmerie des Comores qui se verraient également confier la police sur les îles françaises du canal du Mozambique. Mais le principal avantage serait le « maintien de la souveraineté française dans la seule terre de l'archipel qui présente des possibilités exceptionnelles d'utilisation militaire. Cette mesure devrait permettre à la France de continuer à contrôler le Canal de Mozambique dont l'importance ne fait que croître avec la mise en service des pétroliers géants et qui serait nécessairement utilisé en temps de guerre par suite de la fermeture ou de l'obstruction du canal de Suez ». Au même moment, le ministère des DOM-TOM défendait une position sensiblement différente⁵². Le ministère juge préférable de renforcer l'autonomie interne de l'archipel plutôt que d'opter pour l'indépendance pour « se maintenir dans le canal du Mozambique, région stratégiquement non négligeable ; conserver le contrôle de la rade de Dzaoudzi qui est reconnue comme la meilleure de la région en vue de l'installation éventuelle d'une base de soutien des sous-marins nucléaires opérant en océan Indien »⁵³.

La question est enfin évoquée lors d'un conseil des ministres restreint du 26 avril 1973. Les notes prises par Jean Montpezat lors de la séance sont plus particulièrement à signaler⁵⁴. Trois points sont à l'ordre du jour : le nickel en Nouvelle-Calédonie, les négociations avec Madagascar et le statut des Comores. Il apparaît clairement que le sort des Comores est en partie lié à la situation malgache, du fait de l'incidence de la perte des bases malgaches pour la stratégie militaire française. Alors que la présence française à Madagascar est remise en cause, Mayotte peut apparaître comme une solution de repli même si pour Robert Galley, alors ministre des Armées, « le système Diégo-Mayotte-Réunion est solide mais [...] le dispositif Mayotte seule est faible ». Toutefois, découvrant alors la question des Comores, le président Pompidou hésite à se prononcer sur un renforcement de la présence militaire dans l'archipel, et plus particulièrement à Mayotte. Il affirme ainsi que « Mayotte paraît une question un peu théorique comme base isolée maintenant, et dans un avenir plus lointain ». En somme, Mayotte, et non les Comores dans leur ensemble, apparaît comme l'île la plus importante pour la France d'un point de vue stratégique. Toutefois, si l'armée et dans une moindre mesure le ministère des DOM-TOM insistent sur l'intérêt de conserver Mayotte, il semblerait cependant au regard

⁵² AN, AG/5(F)/701, Audience à l'Élysée du président Saïd Mohamed Cheikh.

⁵³ Sur ce sujet, voir Patrick Boureille, *La Marine française et le fait nucléaire (1945-1972)*, thèse de doctorat, Université de Paris IV-Sorbonne, dir. Georges-Henri Soutou, 2008.

⁵⁴ AN, AG/5(F)/733, notes de Jean Montpezat, 26 avril 1973.

de ces archives que les présidents, notamment le président Pompidou, n'ont pas cherché à s'y accrocher coûte que coûte. Sur ce point cependant, le fonds Foccart serait à confronter aux fonds du ministère des DOM-TOM, à celui du Premier Ministre, et du ministère de la Défense afin d'apprécier exactement la volonté des dirigeants français. Enfin, au-delà de la stratégie purement militaire et économique, d'autres intérêts peuvent avoir été en jeu pour le maintien des Comores ou de Mayotte seule dans l'aire de souveraineté française. Pierre Caminade évoque d'ailleurs la complexité des jeux d'influence politique sur la question de la décolonisation des Comores⁵⁵.

Dans un contexte de grande dispersion des archives encore disponibles sur les Comores, le classement et l'ouverture à la consultation de nouveaux fonds enrichiront l'étude de la politique africaine et ultramarine de la France des présidences de Gaulle et Pompidou. Le fonds Foccart fait assurément entrer dans l'histoire contemporaine des Comores à la veille de leur indépendance. Le rôle stratégique de l'archipel pour la France, son statut, l'influence de la diaspora comorienne ou l'action du Mouvement mahorais et de la classe politique comorienne s'éclairent avec le fonds Foccart. Demeure la compréhension de la consultation du 22 décembre 1974 sur l'indépendance et l'indépendance elle-même. Le fonds s'interrompt au début de l'année 1974 et invite à se déplacer vers le fonds de la présidence Giscard d'Estaing et en direction des archives de René Journiac⁵⁶, successeur de Jacques Foccart à l'Élysée.

⁵⁵ Pierre Caminade, *Comores-Mayotte : une histoire néocoloniale*, op. cit., p. 67-76.

⁵⁶ AN, AG/5(3)/1170-1187, 1124-1169 et 1188-1501.